

II ÉDITION DU CONCOURS PHOTO « RÉALITÉS EN TRANSFORMATION »

Mouvement pour la Paix – MPDL – lance la deuxième édition du Concours Photo « Réalités en Transformation » au niveau international. Cette édition se présente au milieu d’une urgence sanitaire et sociale de portée globale. En de nombreux points du globe, nous vivons des situations exceptionnelles qui restreignent notre liberté de mouvement avec des états d’alerte et quarantaines. Au même temps, dans ce contexte de crise, la participation citoyenne et les attitudes collectives de **soutien mutuel, les soins, la solidarité** et la **force individuelle et collective** s’épanouissent dans une multitude de lieux.

Par conséquent, à cette occasion, ce concours photo veut être **une mémoire collective « en images »** des gestes de solidarité et de soins individuels et communautaires qui franchissent toute frontière. En définitive, sera le **reflet des actions quotidiennes de soutien et collaboration pleines d’espérance et de la force humaine nécessaires pour surmonter cette situation et d’autres urgences mondiales.**

Cette année 2020, le Concours Photo « Réalités en Transformation » **met l’accent sur :**

- **Les soins :** les initiatives individuelles, collectives et communautaires, qui émergent et transforment ce contexte de crise en actes et gestes de soutien, de lutte, de solidarité et d’espérance.
- **La responsabilité :** les réflexions sur nos vies que nous avons comme société, la redécouverte de l’essentiel, les relations de proximité et les responsabilités que nous avons en tant qu’individus pour le bien commun.

PARTICIPANT(E)S

Tout le monde peut y participer, n’importe où dans le monde, sans limite d’âge. Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement du père, de la mère ou des tuteurs légaux pour pouvoir y participer.

(Voir section 2.4)

THÈME

La Deuxième Édition de « Réalités en Transformation » veut recueillir des **photos représentant les soins et la solidarité face à l’urgence sanitaire et sociale. Les actions de soutien et de collaboration, ainsi que les expériences individuelles et collectives qui contribuent à surmonter cette crise globale.**

Les photos peuvent représenter tout ce que vous envisagez autour de ce thème. Voici quelques questions qui peuvent vous aider à envisager votre participation :

- Quels gestes de soutien et d'aide, individuels ou collectifs, vous émeuvent ?
- Quelles images représentent l'espoir et la force face à cette situation ?
- Comment tu prends soin des autres ? Quels gestes de soin vous trouvez autour de vous ?
- Qui aimerez-vous remercier pour leur soutien et leurs efforts ces jours-ci ?
- Que voulez-vous montrer comme un acte d'amour et de solidarité dans la crise sociale et sanitaire ?
- Comment est le soutien entre voisins et voisines de votre communauté ?

(Dans la section 2 "formulaire de participation", vous pourrez mieux expliquer la raison de votre photographie.)

RÈGLEMENT DU CONCOURS

SECTION 1 : PHOTOGRAPHIES

1.1 FORMAT DES PHOTOGRAPHIES : Les photographies peuvent être réalisées avec tout type de dispositif photographique, dans le respect des caractéristiques suivantes :

- Les photos seront **en couleur ou en noir et blanc et en format numérique** : Les images numériques doivent être envoyées de préférence par courrier électronique. Si elles ont une grande résolution et ne peuvent pas être jointes au courrier, nous recommandons l'utilisation de WeTransfer (<https://wetransfer.com/>). Les photographies seront présentées au format JPG ou PNG avec une **résolution minimale 2160 x 1836**

SECTION 2 : ENVOI DE TRAVAUX

2.1 DÉLAI : **le délai est prolongé jusqu'au 5 juin 2020 inclus.**

2.2 NOMBRE DE PHOTOGRAPHIES : Le **nombre maximal d'œuvres** envoyées par participant est de **2 images**.

2.3 ADRESSE D'ENVOI : Les travaux seront envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : voluntariado@mpdl.org . Le sujet du mail doit être *"II Édition Concours Photo"*

2.4 DOCUMENTATION À PRÉSENTER : **Les documents suivants doivent être présentés** en même temps que les photographies. Vous pouvez les télécharger sur le site du Mouvement pour la paix -MPDL- (www.mpd.org):

- **Formulaire de Participation** : Chaque photographie doit être accompagnée du formulaire de participation indiquant l'auteur de l'œuvre. Si un(e) participant(e) envoie 2 photographies, il/elle doit envoyer un formulaire pour chacune des photos. Ce formulaire doit être rempli dans tous ses champs. Il se compose des éléments suivants :
 - a) Titre du travail
 - b) Brève description (maximum 500 caractères)
 - c) Pays - Localité (où la photographie a été obtenue)
 - d) Auteur(e) : nom et prénom, domicile, lieu de résidence, téléphone et courrier électronique.
 - e) Photocopie de la pièce d'identité, passeport ou, en l'absence de ces documents, un certificat d'une organisation vérifiant les données de la personne participante

- **Document de Cession de Droits** : Sur le même Formulaire de Participation, il est nécessaire de remplir l'information suivante :
 - a) Cession de droits par le/la participant(e) ou représentant légal, pour l'utilisation de vos données personnelles et des œuvres reçues dans le cadre de cette deuxième édition du concours photo. Cette cession de droits implique que l'organisation MOUVEMENT POUR LA PAIX – MPDL- aura le droit de reproduire, d'éditer et d'exposer les photographies, sans limite de temps ni de lieu, dans tout média ou publication, en faisant toujours mention de l'auteur ou auteure.

 - b) Cession de droits par les personnes figurant sur les photographies. Il pourra se faire de deux façons :
 - 1) *Fiche de consentement* des personnes figurant sur la photo indiquant la cession de son image et le droit à la reproduction, l'édition et l'exposition par MOUVEMENT POUR LA PAIX -MPDL-, sans limite de temps ni de lieu, dans tout média ou publication

 - 2) *Certificat de responsabilité* signé par l'auteur(e) de l'ouvrage sur les permis et le consentement obtenus pour utiliser l'image des personnes qui apparaissent sur les photos. Dans ce cas précis, l'auteur(e) est responsable de toute incidence légale et juridique sur son utilisation dans la deuxième Édition du Concours de Photographie "Réalités en transformation", ce qui exonère Mouvement pour la Paix-MPDL de toute responsabilité.

Dans tous les cas, les enfants et les jeunes de moins de 18 ans peuvent apparaître sur les photographies le dos tourné ou d'un point de vue empêchant leur reconnaissance. Ils/elles ne peuvent être reconnaissables que si le consentement du père, de la mère ou du tuteur/tutrice est exprimé sur le Formulaire de Participation.

Dans le cas où les candidat(e)s ont **moins de 18 ans** ou sont sous la tutelle d'une personne ou d'une entité, ils doivent l'indiquer sur le formulaire de participation lequel doit être signé tant par le tuteur/tuteur légal que par l'enfant, le jeune ou la personne sous tutelle, en accordant la même cession de droits que le point 2.4 a). Les personnes âgées de moins de 18 ans doivent obligatoirement être placées sous la supervision d'un parent/tuteur/tutrice.

- **Déclaration de responsabilité sur le caractère inédit et original des photographies.** Aucune photographie dont les droits de propriété intellectuelle n'appartiennent pas intégralement et sans exception à la personne participant au concours n'est admise.
- **Acceptation de la politique de confidentialité des données personnelles signée par le/la participant(e), qui indique que :**

“MOUVEMENT POUR LA PAIX, LE DÉSARMEMENT ET LA LIBERTÉ (MPDL), vous informe que vos données personnelles seront traitées en vue de votre participation au Deuxième Concours Photo "Réalités en Transformation", y compris leur diffusion par l'entité dans l'exposition qui aura lieu à l'occasion de la remise des prix ainsi que tout format et espace qu'ils jugent appropriés pour la promotion et la visibilité des exemples de soutien mutuel, de solidarité et de droits de l'homme dans le monde entier. Les données sont transmises à des tiers avec votre consentement dans la mesure nécessaire aux fournisseurs ou par obligation légale. Vous avez le droit de retirer votre consentement, d'accéder, de rectifier et de supprimer les données, ainsi que d'autres droits, comme expliqué dans les informations complémentaires. Des informations supplémentaires et détaillées sur la protection des données sont disponibles sur notre site internet <http://www.mpd.org/politica-privacidad-proteccion-datos>. Nous disposons d'un Délégué à la Protection des Données auquel vous pouvez vous adresser par courriel dpo@mpdl.org. Pour toute question ou consultation concernant la confidentialité, veuillez nous contacter avec les indications suivantes :

Date :

Nom et prénom :

Carte d'Identité :

Sujet :

SECTION 3 : SÉLECTION DES TRAVAUX ET JURY

3.1 SÉLECTION DES TRAVAUX

Les photos reçues seront évaluées premièrement par le Département de Mobilisation Sociale et Communication, qui déterminera leur adéquation aux critères et au règlement du concours. Les photos seront ensuite évaluées par un jury composé de membres du Mouvement pour la Paix - MPDL, de représentants d'organisations et d'entreprises partenaires du concours, ainsi que de professionnels et d'amateurs ayant une longue expérience de la photographie. Ce jury élira 12 finalistes et une photographie gagnante du concours.

En plus, une catégorie de "photographie gagnante par vote populaire" sera créée où le grand public pourra choisir sa préférée sur notre site web www.mpd.org

La **décision du jury** sera rendue publique comme suit :

- première quinzaine de juillet 2020 : les 12 photos finalistes du concours seront rendues publiques, selon la décision du jury.

- deuxième quinzaine de septembre 2020 : les deux travaux gagnants du concours seront dévoilés, la photographie gagnante selon le vote du jury du concours et la photo gagnante selon le vote populaire. Les participant(e)s dont les photos ont été choisies comme finalistes et/ou gagnantes seront informé(e)s par courrier électronique ou par téléphone, ainsi que par nos voies de communication institutionnelles.

Les photos finalistes et gagnantes seront utilisées pour des expositions, des événements ou des espaces que l'organisation juge appropriés pour la promotion et la visibilité des exemples de soutien mutuel, de solidarité et de droits de l'homme partout dans le monde, en ligne avec les causes sociales défendues par notre ONG.

SECTION 4 : PRIX

Deux Prix sont prévus pour deuxième édition du Concours Photo "Réalités en Transformation"

1. Gagnant(e) par choix du jury, obtiendra 1 carte-cadeau à échanger en produits de Commerce Équitable et/ou économie solidaire pour une valeur de 300 euros.
2. Gagnant(e) par vote populaire, obtiendra 1 carte-cadeau à échanger en produits de Commerce Équitable et/ou économie solidaire pour une valeur de 300 euros.

Également, les 12 photos finalistes feront partie de l'exposition du concours et leurs auteur(e)s recevront un certificat individualisé en tant que finalistes de la deuxième édition du concours de photographie "Réalités en transformation" de Mouvement pour la Paix - MPDL.



La **cérémonie de remise des prix** aura lieu le **09 octobre 2020** dans la **Communauté de Madrid**, où MPDL organisera une exposition photographique avec les photos finalistes et gagnantes. En outre, nous aurons l'occasion d'échanger avec d'autres participant(e)s et certaines personnes de référence dans le domaine de la photographie ou de l'audiovisuel.

SECTION 5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET RÉSERVE DE DROITS

MOUVEMENT POUR LA PAIX, LE DESARME ET LA LIBERTÉ se réserve le droit d'utiliser, de reproduire, d'éditer et d'exposer les photos reçues dans le cadre de cette deuxième édition du Concours Photo "Réalités en transformation", sans limite de temps ni de lieu, dans tout média ou publication, en mentionnant toujours le nom de l'auteur(e).

Mouvement pour la Paix - MPDL se réserve le droit de ne pas admettre les œuvres qui, selon le jury, ne remplissent pas les conditions techniques, artistiques et/ou légales requises par le concours, ou qui blessent la sensibilité des personnes, incitent à des comportements violents, discriminatoires ou contraires aux principes de l'entité.

Tout imprévu non prévu sur ce règlement sera résolu par le jury et le Département de Mobilisation Sociale et Communication du Mouvement pour la Paix -MPDL.

SECTION 6 : RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Le présent contrat est régi par les clauses qu'il contient et, pour ce qui n'est pas prévu, par la réglementation espagnole en vigueur qui s'applique à la date de la conclusion du contrat.